

LE PASSERAND

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE DE PASSY



Requalification foncière ④ et ⑤

Un programme pour La Ravoire

Plan de protection de l'atmosphère ⑦

Passy donne son avis

PASSY



L'ART de la NATURE
PAYS du MONT-BLANC

www.ville-passy-mont-blanc.fr

Decembre 2018 / Janvier / Février 2019

n°18

LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS DE PASSY, PRODUCTEUR D'ÉLECTRICITÉ

30 000 HABITANTS ALIMENTÉS EN ÉLECTRICITÉ à partir des 56 000 tonnes de déchets traités chaque année

11 000 T DE MÂCHEFERS VALORISÉS EN SOUS-COUCHE ROUTIÈRE (parkings de QUECHUA, de BÈMEDETTI...)

1 200 T DE FERRAILLES ET **170 T** D'ALUMINIUM recyclées dans des filières spécialisées

prêts pour la révolution de la ressource **suez**

LES OPTICIENS MUTUALISTES VOTRE VUE. NOTRE PRIORITÉ.

Vos **OPTICIENS MUTUALISTES** à SALLANCHES !

95 rue du Mont-Joly
Tél. 04 50 58 00 15

Opticiens D.E. certifiés

Votre centre **AUDITION MUTUALISTE** de SALLANCHES !

95 rue du Mont-Joly
Tél. 04 50 58 44 60

Audioprothésistes D.E. certifiés

AUDITION MUTUALISTE VOTRE AUDITION. NOTRE PRIORITÉ.

SAT *Mont Blanc*

www.sat-montblanc.com

Société Alpes Transports
P.A.E du Mont-Blanc - 175, rue G. Toussaint - 74190 Passy
passy@sat-autocars.com
Tél : + 33 (0)4 50 78 05 33

Lignes Régulières

	Réseau Lihsa Pays du Mont Blanc
	Pays du Mont Blanc - Genève & Aéroport
	Ligne Chamonix - Courmayeur - Aoste

Transferts Privés

	Transferts Gares - Aéroports
	Excursion groupe et individuel
	Voyages organisés

ports-eco | 04 50 78 05 33 | sat-montblanc.com

<p>à Sallanches, quartier Quai Sud</p> <p>Résidence Le Monte Bianco</p> <p>Nouvelle Résidence du 2 au 4 Pièces</p>	<p>à Sallanches, rue des 4 Têtes</p> <p>Résidence Le Majestic</p> <p>une co-promotion AVENEL & PROMOTION</p> <p>Nouvelle Résidence 11 appartements</p>	<p>à Passy, à côté de Super U</p> <p>Espace de l'Étoile</p> <p>Commerces et Bureaux</p>
<p>CENTURY 21 PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS</p> <p>CENTURY 21 Patrick Avenel 170, Place Charles Albert 74700 SALLANCHES</p>		<p>04 50 58 01 61</p> <p>AVENEL PROMOTION</p>



Le Mot du Maire...

« Très bonne année 2019 »

Les fêtes de fin d'année sont un moment particulier de convivialité et de partage, que j'apprécie à sa juste valeur. Pour la municipalité, elles offrent la possibilité de dresser un bilan des actions menées et de se projeter dans l'avenir, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, le mardi 8 janvier à 19h30 au Parvis des Fiz. Nous invitons tous les Passerands et les Passerandes à se joindre à nous.

Au-delà d'un simple événement protocolaire et festif, cette cérémonie met en lumière le travail d'une année, voire d'un mandat. Car les projets s'apparentent souvent à des dossiers complexes à monter qui nécessitent plusieurs mois de travail et d'aller-et-retours avant la mise en œuvre finale. Il faut beaucoup d'énergie avant que les graines que nous avons semées finissent par germer. Cependant, vous constaterez dans cette nouvelle édition du Passerand, que nous sommes proches de réaliser une belle moisson.

Je citerai pour exemple le Plan local d'urbanisme (PLU), un document stratégique qui entre actuellement dans la phase de concertation. Il fixe les grandes orientations

d'aménagement et de développement de Passy pour les 10 à 15 ans à venir. Il méritait donc d'être peaufiné, pour réserver le meilleur aux générations à venir. Nous sommes conscients de la responsabilité que nous avons dans la construction du Passy de demain et à ce titre, nous nous sommes donné le temps et les moyens de finaliser un document répondant au mieux à ces enjeux ; les exigences de développement durable étant prépondérantes.

Nous avons utilisé cette même méthodologie pour l'opération de requalification foncière de La Ravoire. Nous étions déterminés à faire aboutir ce dossier complexe, dont toutes les municipalités se sont saisies. La priorité a été donnée à la définition d'un véritable plan de circulation, élément incontournable qui seul pouvait permettre de finaliser ce projet. Six candidats ont répondu à cet appel à projet dont les critères avaient été définis avec pertinence dans un cahier des charges, en tenant compte de l'intégration architecturale et du prix d'acquisition du terrain. Nous avons sélectionné le meilleur. Cet aménagement d'envergure permettra d'apporter une dynamique supplémentaire à notre chef-lieu.

Nous poursuivons également notre action en faveur de la transition énergétique. Afin de nous faire entendre, nous avons émis un avis sur le nouveau Plan de protection de l'atmosphère (PPA), transmis à la préfecture. Avec l'approbation citoyenne d'un conseil municipal, nous affirmons que notre mobilisation est entière et sans faille afin que le PPA porte réellement ses fruits. Vous constaterez également que nous avons mené à l'échelle de notre commune, un certain nombre d'actions, contribuant à améliorer la qualité de l'air.

Je vous présente mes sincères vœux de bonheur, de réussite et de santé pour cette nouvelle année.

Patrick Kollibay

Maire de Passy

Vice-président de la Communauté de communes
Pays du Mont-Blanc

 Patrick Kollibay

Permanence lundi après-midi

entre 14h et 17h, sur rendez-vous

au 04 50 78 41 40 ou mairie@mairie-passy.fr

Sommaire

Un programme immobilier pour La Ravoire	4 et 5
PLU : un document stratégique en voie d'achèvement	6
Faire revivre la chapelle de Joux	7
Arrêt sur Image	8 et 13
Sortir	10 et 11
Des panneaux pour faire vivre l'information	14
Les derniers investissements du plan de développement touristique	15
Qualité de l'air : Passy poursuit son ambition d'être une « collectivité exemplaire »	16 et 17
Libre expression, carnet et brève	18 et 19

LE PASSERAND. Magazine municipal édité par la commune de Passy.

Directeur de la publication : Patrick Kollibay, maire de Passy.

Rédaction en chef : Stéphanie Piedvin et Christèle Deker.

Création de la maquette :  Ractères

Conception graphique : Thomas Sturm.

Rédaction : Patrick Kollibay, Christèle Deker en collaboration
avec les élus et les services municipaux concernés.

Libre expression : les propos tenus dans cette rubrique
n'engagent que leurs auteurs.

Photographies : insertion paysagère et plan de circulation p 4 & 5 :
Bouygues Immobilier. Plan des pistes p 15 réalisé par l'office
de tourisme de Passy. Sandra Revil, Pierre-Olivier Carra,
CCPMB, Pierre Huc et Christèle Deker.

Impression sur papier PEFC : Imprimerie Monterrains.

Régie publicitaire : Médiagraphe.

Tirage : 5 700 exemplaires.



Le tènement de La Ravoire, propriété de la commune de Passy, sera vendu à un promoteur, soigneusement sélectionné après un appel à projets. Un programme immobilier de petits collectifs comprenant 30% de logements sociaux devrait démarrer avant la fin 2019. Le plan de circulation a été revu et intègre les flux de mobilité douce.



Un programme immobilier pour La Ravoire

Depuis 2001, la commune de Passy est propriétaire de l'ancien sanatorium pour enfants « La Ravoire » et du terrain attenant d'une surface de 32 290 m². Au gré des mandatures successives, différents projets ont vu le jour sans jamais aboutir. Le lieu est devenu une friche, impossible à réhabiliter en raison de l'état de dégradation des bâtiments désaffectés, de leur dangerosité et des risques environnementaux associés.

L'équipe municipale a donc décidé de mettre au point une opération de requalification foncière en deux étapes.

Tout d'abord, elle a prévu le désamiantage et la déconstruction des cinq bâtiments implantés sur le site (bâtiment principal, logement du personnel, pavillon de rééducation, buanderie-

lingerie et garage) soit une surface de plancher de 6 080 m², ce qui représente environ 6% de la surface de la parcelle. Ce chantier exemplaire d'un point de vue environnemental et conforme à la réglementation est réalisé entre juillet et fin décembre 2017, pour un montant de 555 600 €. L'objectif était de proposer à la vente un terrain nu et en état d'être construit. En parallèle, un cahier des charges est établi et un appel à projets afin d'aménager cette zone est lancé en septembre 2017. Il est demandé aux candidats de :

- Établir un plan de circulation globale autour et à l'intérieur du tènement foncier de l'opération ;
- Intégrer une déclinaison des principes bioclimatiques de construction retenus notamment du fait de l'orientation du site ;





PLAN DE CIRCULATION

Dans la perspective de ce projet, un nouveau plan de circulation a été élaboré, validé par le département de la Haute-Savoie en raison de la proximité de la RD13 (avenue Henry Ducoudray) :

- chemin de La Ravoire : mise en sens unique descendant (du chef-lieu jusqu'à l'entrée du chemin rural de « Plain-Passy à l'Epagny ») puis mise en double sens

- chemin rural de « Plain-Passy à l'Epagny » en sens unique montant, débouchant sur la RD13 avec possibilité de tourner à gauche ou à droite
- Création de cheminements pour la mobilité douce le long du chemin de la Ravoire et le long du tènement foncier de La Ravoire

- Respecter un niveau de performance énergétique à la fois sur le plan des consommations mais aussi de l'émission des gaz à effet de serre et de particules fines.

Six candidats soumettent leurs propositions. La sélection s'effectue selon deux critères : le prix pour l'acquisition du terrain et le projet en lui-même (nombre de logements, plan de circulation, insertion architecturale du programme, modalités constructives et montage financier). Après plusieurs mois d'examen, c'est le projet de Bouygues immobilier qui est finalement retenu. Ce choix a été présenté en commission urbanisme le mardi 27 novembre puis soumis à l'approbation du conseil municipal du 29 novembre, en même

temps que le projet de compromis de vente du terrain pour un montant de 2 250 000 €.

Ce programme comprend 3 bâtiments R+3 ; 7 R+2 et 2 R+1, soit 130 logements dont 70% seront en accession libre à la propriété et 30% à vocation sociale (10 100 m² de surface de plancher). 170 places de stationnement en sous-sol (pour les résidents) et 25 en extérieur (pour les visiteurs) sont prévues. Le projet laisse une large place aux espaces verts et permet de préserver et de valoriser par un aménagement une « zone humide » de 1 270 m².

Sa réalisation est la concrétisation d'une volonté politique de faire aboutir ce projet et de redynamiser le secteur du chef-lieu.

Réunion publique de présentation :
jeudi 13 décembre, à 18h30, salle du conseil à la mairie de Passy.

HISTORIQUE



Depuis le 26 novembre 2015, un comité de pilotage dédié travaille sur l'élaboration d'un nouveau PLU¹, suite à l'annulation du précédent plan par le tribunal administratif de Grenoble le 26 mars 2015. Le projet a été présenté pour information au conseil municipal le 29 novembre dernier et exposé lors d'une réunion publique, le 5 décembre. Il s'agit là de la dernière étape avant l'arrêt du PLU et l'ouverture d'une enquête publique.



Un document stratégique en voie d'achèvement

Plus ambitieux que le POS² – qui était un simple outil de gestion des sols – le PLU est un document opérationnel et stratégique de gestion de l'espace. De la définition des zones constructibles en passant par la préservation des espaces naturels, il constitue la carte d'identité d'une commune. Son élaboration est soumise à une procédure lourde comprenant plusieurs étapes, lesquelles sont strictement encadrées par la loi et soumises à des contraintes réglementaires.

Ainsi, entre 2015 et 2016, un diagnostic territorial a été réalisé afin de définir des objectifs généraux, favorisant le développement de Passy. Cette réflexion a abouti à la rédaction du PADD³, examiné par le conseil municipal du 24 novembre 2016, lors d'un débat d'orientation. Clé de voute du PLU, le PADD est un document simple et non technique, qui traduit une volonté politique pour l'aménagement du territoire. Il fixe de grandes orientations pour les 10 à 15 ans à venir. Il s'inspire de la notion de développement durable, convergence de trois préoccupations : sociale, économique et environnementale.

Entre 2016 et 2018, a été effectuée la « transcription réglementaire » du PADD : conception du zonage graphique et du règlement écrit, définition des

OAP⁴, rédaction des annexes sanitaires, détermination des emplacements réservés, etc. Ce travail a ensuite dû être ajusté par délibération en 2017 afin de prendre en compte la modernisation du contenu des PLU, introduite par la modification des dispositions du Code de l'urbanisme. Puis le 29 novembre dernier, un premier projet de PLU a été présenté pour information – sans vote – au Conseil municipal.

Dans les mois qui suivent, une enquête publique sera ouverte. Cette enquête sera un temps privilégié pour la population, qui pourra rencontrer le commissaire enquêteur et faire enregistrer ses observations. Ce n'est qu'au terme de cette enquête, c'est-à-dire lorsque le commissaire enquêteur aura rendu son rapport, que la version définitive du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

En attendant cette approbation, la loi montagne et le RNU⁵ sont les textes applicables pour l'instruction des autorisations d'urbanisme sur le territoire de Passy.

NOUVEAUX HORAIRES DU SERVICE URBANISME

- Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
- Mardi : 9h-12h / 13h30-17h
- Mercredi : 9h-12h / 13h30-17h
- Jeudi : 9h-12h / fermé l'après-midi
- Vendredi : 9h-12h / 13h30-16h

Contact : 04 50 78 42 67 ou
urbanisme@mairie-passy.fr

¹Plan local d'urbanisme

²Plan d'occupation des sols

³Plan d'aménagement de développement durable

⁴Opérations d'aménagement programmées

⁵Règlement national d'urbanisme

Faire revivre la chapelle de Joux

Après la restauration de l'église des Plagnes, la commune de Passy prévoit de réhabiliter un autre édifice religieux appartenant au patrimoine de Passy : la chapelle de Joux dédiée à la Sainte-Croix, Saint Roch et Sainte-Agathe. Dans ce cas également, deux associations locales et les habitants du hameau jouent un rôle moteur. Les travaux devraient débuter en mars 2019.

Dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine, la municipalité a décidé cette fois de rénover à la chapelle de Joux, particulièrement endommagée par l'humidité.

Les infiltrations constatées sont liées à son caractère semi-enterré, du fait de sa construction en déclivité.

Depuis l'incendie de 1664, la chapelle présente également la particularité d'être incluse dans un bâtiment communal. Le chantier envisagé englobera donc la totalité de la propriété.

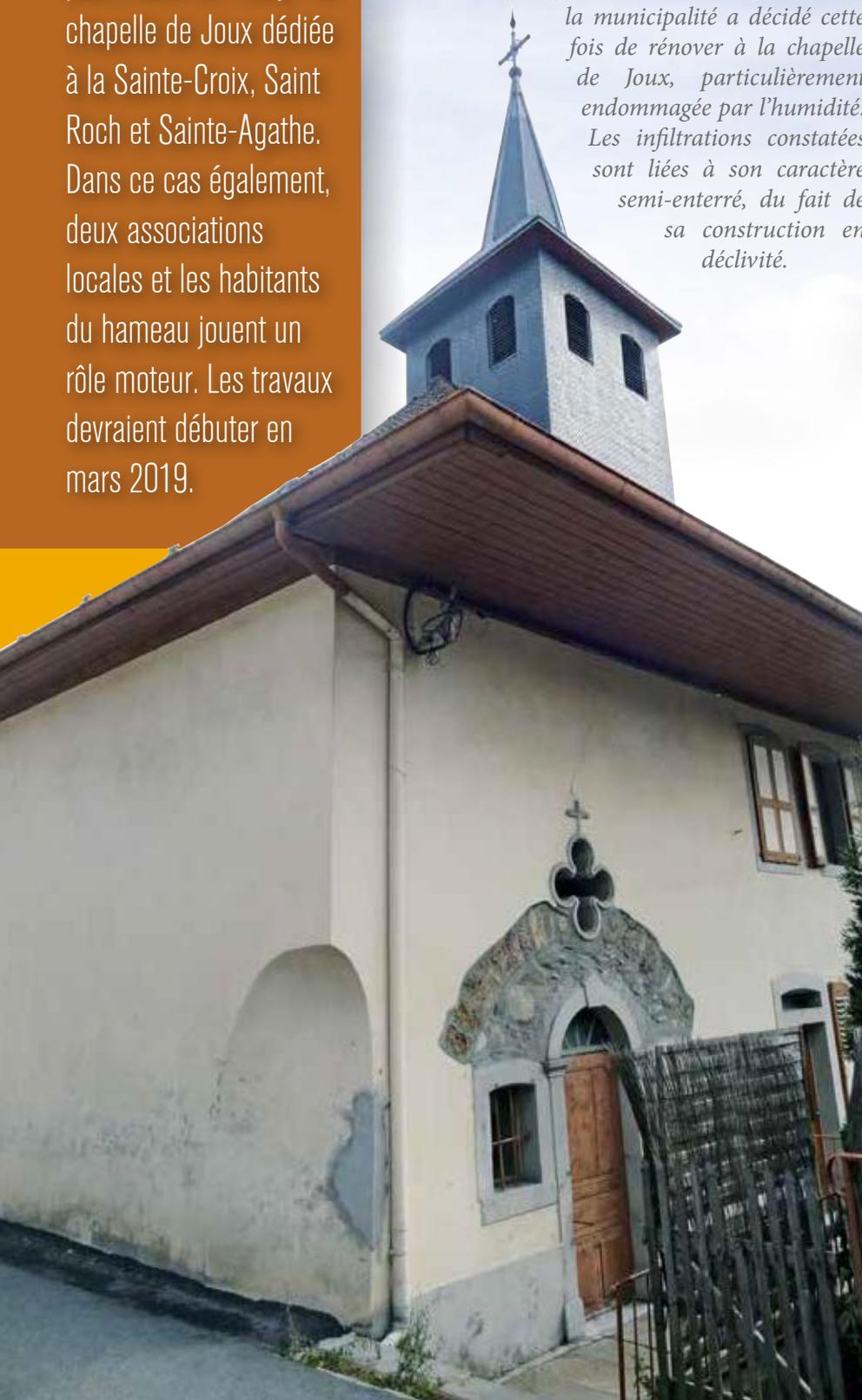
Un recensement des travaux a été réalisé au printemps 2017. Il comprend :

- *La réfection des murs intérieurs et extérieurs de la chapelle et du bâtiment ;*
- *Le drainage en périphérie déjà réalisé ;*
- *La pose d'une grille extérieure et sa motorisation ;*
- *L'électrification de la cloche.*

La réfection de l'ensemble du bâtiment est estimée à 47 177€ ht, dont 32 644€ uniquement pour la chapelle. Une demande de subvention a été adressée au Département de la Haute-Savoie. Comme pour Les Plagnes, l'Association pour la sauvegarde du patrimoine et de l'art baroque au Pays du Mont-Blanc a été particulièrement dynamique sur ce dossier et souhaite lancer des souscriptions.

La municipalité prévoit également de restaurer le retable de la chapelle, inscrit au titre des monuments historiques depuis le 28 novembre 1997. À ce titre, elle a sollicité la Direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne - Rhône-Alpes (DRAC) pour une subvention. De son côté, la toile du retable, représentant un Christ en croix, avait déjà fait l'objet d'une restauration en 2008. Elle pourrait regagner la chapelle, tout comme une statuette en bois polychrome et doré, la «Vierge à l'enfant», également inscrite au titre des monuments historiques.

Ces restaurations permettront ensuite de valoriser la chapelle, qui sera présentée comme les autres édifices religieux de Passy, dans un livret destiné aux visiteurs. L'amicale de Joux l'a fait revivre à l'occasion des fêtes de villages. Tout un programme !



Arrêt sur image



Octobre rose

Afin de sensibiliser le grand public sur l'importance du dépistage précoce du cancer du sein, le personnel féminin communal a posé sur le perron de la mairie de Passy, en affichant son soutien à cette opération.



Fête du sport

Comme chaque année, début septembre, l'Office municipal des sports (OMS) a organisée la « Fête du sport ». L'occasion pour le grand public de tester les différentes disciplines proposées par les clubs passerands et de se renseigner sur ces pratiques.



Rénovation énergétique de trois écoles

Les principaux acteurs de cette opération d'envergure – Commune de Passy, SPL* Oser et le groupement Citinée – ont participé à une conférence de presse, afin de présenter ces travaux qui concernent les écoles de Marlioz, l'Abbaye et du plateau d'Assy. Pour mémoire : un budget de 4,622 millions d'euros dont 43,3% de subventions leur est consacré.

*Société publique locale



Arve pure 2018

Lundi 22 octobre, les partenaires* d'Arve pure 2018 ont effectué le bilan de ce plan collectif de lutte contre les rejets polluants dans l'eau. Ils ont valorisé l'implication de la Société Alpes Transport (SAT), implantée à Passy, particulièrement mobilisée sur ce thème.

*la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, l'Agence de l'Eau, le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) et le Syndicat national du décolletage (SNDEC)



Des enrobés moins coûteux

Les services techniques municipaux ont trouvé des solutions innovantes pour entretenir les routes, plus économiques que les enrobés classiques : de 7,50 € à 10 € ht par m² au lieu de 25 € ht. Une enveloppe de 474 000 € TTC a été débloquée en 2019.

NOUVEAU À PASSY / MONT-BLANC

LE DOMAINE DES CIMES



Votre appartement du 2 au 4 pièces

à partir de

145 000 €

Lot B004



A 1 km
école



A 1 km
commerces
de proximité



A 2 km
piscine,
tennis



A 2 km
Thermes
Saint-Gervais
Mont-Blanc



A 2 min.
autoroute
A40



A 6 km
station de ski
Saint-Gervais /
Megève

RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Temps de trajet communiqués à titre indicatif. Illustration non contractuelle, libre interprétation de l'artiste. Création : Bulleau

0 800 444 800

Service & appel
gratuits

e-h.fr

EUROPEAN  HOMES

Sortir...

Le PASSERAND

Janvier / Février / Mars 2019

EN JANVIER

MARDI 8 JANVIER, À 19H30

Commune de Passy

CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION

Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous convient à une soirée festive, afin de célébrer la nouvelle année. C'est également un moment privilégié d'échanges avec les élus.

PARVIS DES FIZ

Info : 04 50 78 41 42 - c.deker@mairie-passy.fr

DIMANCHE 13 JANVIER, À 14H

Club de l'Amitié de Passy

GOÛTER DES ROIS

PARVIS DES FIZ

Info : 06 75 22 17 53 - secretariat.clubdelamitie@gmail.com

DIMANCHE 13 JANVIER, DE 11H À 18H

Office de Tourisme de Passy

FÊTE DES LUTINS

Découverte du monde polaire et des explorations à travers des ateliers créatifs, des animations gratuites, des baptêmes en chiens de traîneau et des spectacles.

PLAINE-JOUX

Info : 04 50 58 80 52 - animation@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

VENDREDI 18 JANVIER À 20H30

Commune de Passy - Saison arts vivants 2019

Groupe Théâtral de Scionzier

THÉÂTRE - STATIONNEMENT ALTERNÉ

PARVIS DES FIZ

Info : 04 50 58 80 52 - info@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

DIMANCHE 20 JANVIER, DÈS 9H

Ski Club de Passy-Varan

GRAND PRIX DE PASSY MAURICE-FIVEL

Course de ski

PLAINE-JOUX

Info : 06 08 93 72 21 - bernard.colin01150677@orange.fr

MERCREDI 23 JANVIER DE 14H À 20H

Office de Tourisme de Passy

NOCTURNE DES FIZ

Journée du ski de randonnée.

PLAINE-JOUX

Info : 04 50 58 80 52 - info@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

DIMANCHE 27 JANVIER DÈS 9H

Ski Club de Passy-Varan

GRAND PRIX DES FIZ

Course de ski.

PLAINE-JOUX

Info : 06 08 93 72 21 - bernard.colin01150677@orange.fr

EN FÉVRIER

SAMEDI 02 FÉVRIER, DÈS 18H30

Union Sportive du Mont-Blanc Passy-Saint-Gervais Football

LOTO

PARVIS DES FIZ

Info : 06 24 50 20 91 - football.usm@orange.fr

VENDREDI 08 FÉVRIER, DE 14H À 17H30

Collège de Varens

FORUM DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

PARVIS DES FIZ

Info : 04 50 78 24 71 - Ce.0740263J@ac-grenoble.fr

SAMEDI 9 FÉVRIER AU DIMANCHE 3 MARS

Commune de Passy

Exposition d'œuvres artistiques d'ELODIE ARMENGAUD, jeune artiste originaire de Passy

CENTRE CULTUREL MUNICIPAL - PLATEAU D'ASSY

Info : 04 50 78 51 64 - s.revil@mairie-passy.fr

DIMANCHE 10 FÉVRIER, DE 11H À 17H

Office de Tourisme de Passy

8^e JOURNÉE DU CAMP DE BASE BLANC

PLAINE-JOUX

Info : 04 50 58 80 52 - animation@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

**LUNDIS 11, 18 ET 25 FÉVRIER ET 04 MARS
DE 8H45 À 10H**

Office de Tourisme

POT D'ACCUEIL

PLAINE-JOUX

Info : 04 50 58 80 52 - animation@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

VENDREDI 15 FÉVRIER À 20H30

Commune de Passy - Saison arts vivants 2019

Le Grand Point Virgule

THÉÂTRE - ADOS

PARVIS DES FIZ

Info : 04 50 58 80 52 - animation@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

**SAMEDI 16 FÉVRIER ET DIMANCHE
17 FÉVRIER, DÈS 9H**

Passy Mont-Blanc Badminton

**30^e TOURNOI INTERNATIONAL DE
BADMINTON**

GYMNASE DE VARENS

Info : pmbb74.secretariat@gmail.com

SAMEDI 16 FÉVRIER, DÈS 9H

Ski Club de Passy-Varan

MICRO COUPE

Course de ski.

PLAINE-JOUX

Info : 06 08 93 72 21 - bernard.colin01150677@orange.fr

DIMANCHE 24 FÉVRIER, À 15H

Groupe Folklorique Lou Folatons de Passy

THÉ DANSANT

PARVIS DES FIZ

Info : 06 74 49 03 78 - lilianeduval@orange.fr

EN MARS

SAMEDI 09 MARS DÈS 9H

Ski Club de Passy-Varan

**FINALE DES COUPES DE BRONZE U12
MONT-BLANC**

Course de ski.

PLAINE-JOUX

Info : 06 08 93 72 21 - bernard.colin01150677@orange.fr

DIMANCHE 10 MARS, À 12H

Club de l'Amitié de Passy

REPAS DANSANT

PARVIS DES FIZ

Infos : 06 75 22 17 53 - secretariat.clubdelamitie@gmail.com

VENDREDI 15 MARS À 18H30

Dans le cadre du programme d'animation 2019

« En route vers un pays d'art et d'histoire »

Office du tourisme de Passy

CONFÉRENCE-DIAPORAMA

**« LE RENOUVEAU DE L'ART
SACRÉ AU XX^e SIÈCLE »**

Anne Tobé, médiateur culturel et présidente du CREHA.

SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE PASSY

Infos : 04 50 58 80 52 - www.passy-mont-blanc.com

info@passy-mont-blanc.com



SAMEDI 16 MARS DE 16H À 21H

Office de Tourisme

TRAIL BLANC DES FIZ

PLAINE-JOUX

Info : 04 50 58 80 52 - animation@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

SAMEDI 16 MARS DÈS 16 H

Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire de Passy

CARNAVAL - DÉFILÉ ET SPECTACLE

PARVIS DES FIZ

Info : 04 50 93 67 11 - fjep.passy@orange.fr

VENDREDI 22 MARS À 20H30

Commune de Passy - Saison arts vivants 2019

Ça se joue

THÉÂTRE - LA CROISIÈRE ÇA USE

PARVIS DES FIZ

Infos : 04 50 58 80 52 - animation@passy-mont-blanc.com

www.passy-mont-blanc.com

SAMEDI 23 MARS

Amicale Laïque de Passy Chef-Lieu

SOIRÉE DANSANTE AVEC REPAS

PARVIS DES FIZ

Info : amicalepassycheflieu@gmail.com

SAMEDI 30 MARS, À 20H

École Municipale de Musique

**CONCERT DES PRATIQUES
COLLECTIVES**

PARVIS DES FIZ

Info : 04 50 93 61 61 - emmpassy@gmail.com

DIMANCHE 31 MARS, DE 8H À 18H

Conta'Clean Événements

VIDE-GRENIERS

AVENUE PAUL-ÉLUARD À MARLIOZ

Infos : 06 86 13 11 63 - contactclean@orange.fr

Retrouvez le programme des animations
de la réserve naturelle de Passy
sur www.passy-mont-blanc.com !



Un jeu d'équilibriste

À l'occasion de la fête de la courge, deux compères ont réussi à élever une tour constituée de caisses, à hauteur d'arbres. Une belle performance !



Resto'chic

Vendredi 16 novembre, le service municipal Éducation/Jeunesse et la Sodexo ont organisé un repas intergénérationnel rassemblant les pensionnaires de la résidence-autonomie « Passy Flore » et les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Marlioz. Le concept : service comme dans un vrai restaurant et menu gastronomique.



Avenue de l'Aérodrome

Ce chantier, comprenant la création d'une « voie verte » pour les cyclistes, sera achevé à la fin de l'année.



Desserte cyclable du collège

Des travaux sont également réalisés avenue des Grandes Platières, afin de finaliser un itinéraire cyclable entre le collège de Varens et Chedde.



Maison médicale

L'ancienne poste du plateau d'Assy se métamorphose en maison médicale ; les travaux seront achevés en février 2019.

Afin de moderniser sa communication visuelle, Passy a investi dans quatre panneaux à affichage électronique, permettant de diffuser des images ou des vidéos. Grâce à ces supports, la commune pourra relayer des informations institutionnelles ou annoncer des événements de manière plus dynamique et attractive. Ces panneaux seront installés d'ici la fin de l'année 2018.



Des panneaux pour faire vivre l'information

Les panneaux seront implantés sur des lieux de passage, dans différents secteurs de la commune :

- Devant le parking de la piscine de Marlioz, à la place du panneau actuel
- Sur la place Berger à Chedde
- Sur l'une des façades de la mairie, côté parking du cimetière, au chef-lieu
- Et enfin sur la façade de la nouvelle maison médicale du Plateau d'Assy, place Théophile Vallet, une fois les travaux achevés.

Ces panneaux bénéficient des nouvelles technologies en matière de résolution d'images et de qualité de diffusion. Son format panoramique (2 m² x 2) offre un grand confort de visualisation et autorise de nombreuses compositions graphiques, avec diffusion d'animations ou de vidéos.

Comme c'est le cas actuellement, les manifestations « grand public » organisées par les associations seront relayées sur ces nouveaux supports.

Pendant, il sera dorénavant nécessaire de transmettre au moins un mois à l'avance des fichiers graphiques de bonne qualité (photos, affiches, gifs animés, mini-vidéos) à l'adresse-mail suivante : panneauxlumineux@mairie-passy.fr.

Une réflexion est également menée afin de proposer aux entreprises locales des espaces publicitaires payants.

Le domaine skiable de Plaine-Joux accueillera les amoureux de la glisse du 22 décembre 2018 au 24 mars 2019. L'occasion de découvrir un nouveau télési, qui complète le dispositif d'apprentissage progressif du ski pour les débutants. C'est également la dernière étape du plan global de développement touristique 2016-2018, initié par la municipalité de Passy.



Les derniers investissements du plan de développement touristique

Baptisé « Le Beudeix », comme celui qui a été démonté à côté du tapis-skieur « Le Gypaète », le nouveau télési démarre au même niveau que « Le Blaireau ». Son arrivée est située au-dessus de l'ancienne route menant au Chatelet d'Ayères, avec un dénivelé de pente supérieur à son prédécesseur. Il permettra de rejoindre le front de neige, la zone « débutant » ainsi que les téléskis du « Barmus » et du « Tour », et de désengorger « Le Blaireau ».

Ce télési à enrouleur s'adapte plus facilement à l'apprentissage de la « prise de perche », plus souple. Après le tapis-skieur, le débutant pourra ainsi se familiariser en douceur à ce type de remonte-pente.

Ce nouvel investissement d'un montant de 248 000 € ht est intégré dans le cadre du plan global de développement touristique 2016/2018. Il constitue, avec l'achèvement du réseau neige sur la partie haute du domaine et la mise en place d'un enneigeur-souffleur mobile sur le front de neige, la dernière étape de ce vaste programme cofinancé par le Département de Haute-Savoie et la Région Auvergne Rhône-Alpes. Rappelons que l'« Espace des Lutins », comprenant la maison du même nom, a fait l'objet de nombreuses améliorations l'année dernière. Ce lieu dédié aux enfants de 2/4 ans est équipé de modules ludiques et offre un cadre privilégié pour l'apprentissage progressif du ski, avec un tapis-skieurs et un fil neige.

Enfin, pour des raisons de sécurité, la municipalité a pris un arrêté interdisant la circulation piétonne ou en ski de randonnée sur les pistes, après la fermeture du domaine. En effet, les daineurs utilisent un câble-tracteur, invisible la nuit et qui peut représenter un danger. Ils ont également une visibilité réduite et sont essentiellement concentrés sur leur tâche. D'autre part, le passage des randonneurs endommage le travail de compactage et de lissage de la neige effectué après la fermeture des pistes.

DES FORFAITS ADAPTÉS À TOUS LES PUBLICS

Plusieurs types de forfaits, adaptés à toutes les pratiques de ski, sont proposés, dont des offres promotionnelles, telles qu'un pack famille « tribu ». Achat ou recharge en ligne sur <https://skipass.passy-mont-blanc.com/fr/>

Le Pass'Scolaire, mis en place par la CCPMB* et de la CCVCMB**, permet aux jeunes de moins de 19 ans scolarisés ou apprentis, domiciliés au Pays du Mont-Blanc, de bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'accès aux domaines skiables du territoire. Pour valider le forfait Plaine-Joux, il est nécessaire de se munir du Pass'Scolaire, de son justificatif d'achat (ticket), d'une pièce d'identité et de la carte mains-libres de Plaine-Joux si déjà détenue (rechargeable) ou bien vendue 2€. Se présenter ensuite :

- le samedi 15 et dimanche 16 décembre de 9h à 16h en cas d'ouverture partielle du domaine
- pendant la saison, du lundi au vendredi (hors vacances scolaires) de 9h à 16h

*Communauté de communes Pays du Mont-Blanc

**Communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc

Forte d'un groupe de réflexion très actif, Passy est l'une des rares communes à émettre son propre avis sur le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) 2. En s'appuyant sur celui de quatre présidents des cinq communautés de communes du territoire du PPA, elle s'affirme comme un « territoire prioritaire d'intervention où l'État doit concentrer des moyens supplémentaires ». Et justifie sa prise de position par le fait que le secteur Passy/Sallanches est historiquement le plus impacté par les concentrations de PM10 et PM2,5.



Passy poursuit son ambition d'être une « collectivité exemplaire »

Être une « collectivité exemplaire » telle que défini dans le PPA 2 : c'est l'engagement de l'équipe de Patrick Kollibay, lors de l'adoption par le conseil municipal du 25 octobre 2018, d'un avis argumenté sur le projet du PPA du 20 juillet 2018. En effet, les collectivités étaient consultées, préalablement à l'enquête publique. Les Communautés de communes de « Cluses Arve et Montagnes », « Pays du Mont-Blanc », « Pays Rochois » et de la « Vallée de Chamonix Mont-Blanc » ont rédigé un avis commun, qui sert de texte de base à Passy.

Pour prétendre au titre de « collectivité exemplaire », le Maire de Passy affiche une politique environnementale ambitieuse et des moyens financiers conséquents engagés depuis le début de mandat, afin d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique.

Comme les quatre communautés de communes, Passy souhaite que l'État finance les mesures annoncées dans le PPA2 « à la hauteur de l'enjeu de santé publique » dans la vallée de l'Arve, et de l'engagement des collectivités pour l'améliorer ; la qualité de l'air relevant de la compétence de l'État. « Nous attendons de l'État qu'il soutienne le travail et les efforts des collectivités qui portent leur fruit puisque la qualité de l'air s'améliore sur notre territoire », déclare Patrick Kollibay.

La commune est favorable à l'amplification de la modernisation du parc d'appareils de chauffage au bois. Depuis 2015, elle abonde le « Fonds air bois », en octroyant aux particuliers une aide complémentaire de 500 €. Elle entend poursuivre son effort entre 2019-2023, avec un budget prévisionnel de 100 000 € équivalent à 200 nouveaux dossiers. Passy est également favorable à l'interdiction de la vente et de l'installation de foyers ouverts dans les logements neufs ou existants, ainsi que de tous les appareils non labellisés, dès la fin des trois années supplémentaires du Fonds Air Bois. Elle considère que les moyens de contrôle « à la hauteur de l'enjeu » doivent être mis en œuvre par l'État, et non par la Police du Maire. La conversion au gaz étant peu adaptée à son territoire, elle demande que les crédits du « Fonds air gaz » non consommés soient réorientés vers le « Fonds air bois ».

La commune considère la rénovation énergétique des bâtiments publics comme une priorité. Après avoir achevé les travaux de l'école de Chedde-Centre fin 2016, elle a engagé un important programme dans trois écoles et a lancé un « Audit énergétique global » (AEG) sur une trentaine de bâtiments dont dix d'une manière plus poussée. Pour financer cet objectif ambitieux, elle compte sur la prolongation et l'extension du dispositif de Certificats d'économies d'énergie (CEE)* bonifiés du programme « Territoire à énergie positive pour



PPA 2 ET ENQUÊTE PUBLIQUE

Le PPA de la Vallée de l'Arve concerne 41 communes entre Vallorcine et le Pays rochois. Sa révision effectuée par des groupes de travail sectoriels composés de représentants des collectivités territoriales, d'associations environnementales et des branches professionnelles locales, a été lancée en juillet 2017. Présenté le 20 juillet 2018, le PPA 2 (2018 – 2023) regroupe 52 actions, pour un budget total de 19 millions €. Le plan de financement est en cours de finalisation.

Une enquête publique se déroulera du 10 décembre 2018 au 14 janvier 2019. Cinq permanences du commissaire-enquêteur se tiendront dans les locaux de la CCPMB - 648, chemin des Prés Caton - PAE du Mont-Blanc - Passy :

- Le samedi 15 décembre de 9h à 12h
- Le mardi 18 décembre de 16h à 20h
- Le vendredi 28 décembre de 13h30 à 16h30
- Le jeudi 3 janvier de 13h30 à 17h30
- Le vendredi 11 janvier de 9h à 12h



la croissance verte » (TEP CV). Elle soutient la proposition des quatre Communautés de communes, en faveur d'un fléchage des crédits dédiés au programme « Habiter Mieux » - à ce jour largement sous-consommés - vers des aides directes aux ménages sans distinction de revenus.

Au titre de l'aide publique environnementale à l'investissement dans le cadre du « Fonds Air Entreprises » et concernant l'entreprise SGL Carbon, Passy sera attentive au respect des objectifs d'abaissement des émissions de polluants, fixés dans le cadre d'une convention signée entre la société et la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB). Elle demande que le suivi réalisé par SGL Carbon et transmis à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal), soit publié sur un site internet dédié, afin de rendre compte des efforts engagés de manière transparente. Pour mémoire, la Région, le Département et les Communautés de communes de la Vallée de l'Arve vont investir 3,75 millions € sur la durée du PPA dans le « Fonds air entreprises » et le « Fonds air industrie ». Ils considèrent qu'il est indispensable que l'État contribue financièrement à cet effort.

Comme pour les responsables des intercommunalités, la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) nécessite selon Passy un accord préalable des usagers, concernant sa

régulation et son calendrier de mise en œuvre (étude de préfiguration). La commune adhère à la mise à niveau de l'infrastructure ferroviaire entre Annemasse et Saint-Gervais, dans le prolongement du CEVA (Liaison ferroviaire Cornavin – Eaux vives – Annemasse) annoncée pour fin 2019 ; mise à niveau complétée par la modernisation de la ligne St Gervais/Vallorcine, afin de créer un véritable « RER haut-savoyard ». À son échelle, Passy se mobilise pour le covoiturage. En partenariat avec l'Autoroute Tunnel du Mont-Blanc (ATMB), elle a programmé la création d'un parking dédié au niveau de l'échangeur de Passy (1^{er} semestre 2019) avec un financement de la Région attendu et a adhéré à la plateforme « Klaxit ». Elle demande que l'étude de la ligne fixe de co-voiturage inclut le territoire de la CCPMB et démarre de Passy.

Enfin, elle demande à ce que l'argent public soit ciblé sur les priorités identifiées (lutte contre les principales sources d'émissions de polluants) et ne soit pas dispersé sur des mesures de saupoudrage. Elle souhaite le déploiement d'une unité de méthanisation par territoire en lien avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) élaboré par la Région. Elle est favorable aux plateformes territoriales de rénovation énergétique, comme celle qui se met en place à la CCPMB, avec l'emploi d'un Conseiller en énergie partagée (CEP).

*<https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-energie>

AUTRES ACTIONS DE PASSY EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Remplacement du parc automobile communal « thermique » par des véhicules électriques
- Renouvellement de l'éclairage public, avec emploi de LED
- Fauchage raisonné et « zéro pesticide » pour l'entretien des espaces verts communaux
- Création d'itinéraires cyclables
- Acquisition de matériel électrique (taille-haies, tronçonneuses, débroussailluses, tondeuses...) pour les agents des services techniques communaux



Libre expression

La loi prévoit que, dans les communes de plus de 3500 habitants, lorsque la commune diffuse (...) un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

Passy 1 Avenir

MÉPRIS ET MANQUE DE TRANSPARENCE

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la commune. Dans le cadre de ses fonctions tout conseiller municipal doit être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération. Mr Kollibay semble l'avoir oublié. En effet, outre le fait que de nombreuses commissions n'ont pas été réunies depuis des mois voire des années (environnement, développement économique, tourisme), c'est par la presse que nous avons appris l'avancement de certains projets d'intérêt public communal.

Il en est ainsi de la passerelle himalayenne située au-dessus du nant Bordon. C'est un quotidien qui nous a appris l'obtention de subventions départementales et régionales. Lors du conseil municipal (CM) du 27 septembre 2018 le maire nous a annoncé qu'il n'y aurait pas de débat concernant le lancement de ce projet contrairement à la réponse qu'il a faite lors du CM du 22 février 2018 à la question posée par une élue de sa propre majorité. Réaliser une continuité entre le Plateau d'Assy et le Lac Vert présente un réel intérêt mais nous restons persuadés que les coûts annoncés (689 000 € HT) sont fortement sous-estimés et que celle-ci pourrait être réalisée par un projet 10 fois moins cher.

Le cahier des charges pour la cession du tènement foncier de La Ravoir, a été adopté lors du CM du 27 juillet 2017 malgré toutes les réserves que nous avons émises (absence de plan de circulation, zones humides, nombre de logements prévus). Depuis cette date le maire ne nous a donné aucune information concernant l'avancée du projet. Pourtant lors du CM du 27 septembre 2018 Raphaël Castéra lui a posé une question concernant l'intégration de services publics dans le futur bâtiment comme la cantine ou la garderie. Le maire aurait alors pu en profiter pour faire un point d'avancement. Au lieu de cela il s'est contenté d'une réponse vague. Est-ce encore pas la presse que nous apprendrons le devenir de ce terrain communal auquel les Passerands sont attachés ?

Les travaux de la maison médicale au Plateau d'Assy ont commencé. Nous maintenons que la localisation de cette structure en centre-bourg n'est pas la plus pertinente. Mieux vaudrait un service public ou un commerce plus « vivant » et trouver un autre lieu au Plateau d'Assy pour cette structure. A ce jour il semblerait que seules des professions paramédicales (ostéopathes, kinésithérapeute, infirmières) ont émis le souhait de s'y installer. Or le Plateau d'Assy a un besoin urgent de médecins généralistes mais la mairie ne semble pas en avoir pris la mesure et contrairement à de nombreuses municipalités elle manque d'imagination pour y remédier. Pour cela peut-être pourrait-elle faire appel à une concertation entre les différents élus de la commune ?

Manque de transparence, mépris du travail des élus semblent être la règle pour cette fin de mandat.

Chrisèle REBET pour PASSY1AVENIR, Alain ROGER, Raphaël CASTERA, Pome HOMINAL « www.passy1avenir.fr »

Centre Droit Indépendant

La tribune libre du Centre Droit Indépendant ne nous est pas parvenue.

Du Bon Sens pour Passy

SUR LE NANT BORDON, LA PASSERELLE QUI DONNE LE VERTIGE ?

Cette fabuleuse idée nous a été annoncée en février déjà au stade des demandes de subventions alors que nous dénoncions ce projet inutile et coûteux.

Nous avons appris par la presse que ce projet farfelu était engagé.

A une question posée par les deux groupes « DU BON SENS POUR PASSY » et « PASSY 1 AVENIR », il nous a été répondu qu'il n'y aurait pas d'autre délibération. On refusait donc que le conseil municipal se prononce.

De quoi s'agit-il ? une passerelle de 140 m, au point fort de l'éboulement, annoncée pour 580 000 € HT en février puis pour 689 000 € HT, sans que soient pris en compte les aménagements de parkings, les accès, ni même les études de faisabilité et environnementale. Le coût réel s'élèverait à plus d'un million d'euros.

La majorité trouve naturel de prendre de l'argent public – subventions départementales, régionales- donc un argent qui provient de nos impôts pour un projet effrayant dont l'utilité ne nous a pas été démontrée.

Quels sont les besoins des Passerands ? des routes en état, des trottoirs, un vrai service public répondant aux besoins de la population... Quand seront-ils pris en compte ?

De même, aucune de nos propositions pour améliorer le Plan de Protection de l'Atmosphère présentées au conseil n'ont été retenues. Dans une précédente tribune, nous avons déjà souligné cette absence de démocratie à Passy.

A quoi sert alors de réunir le conseil ?

Michel Duby, Annette Bordon.

Passy Vraiment à Gauche

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE 2 : AUCUNE RÉPONSE DE FOND.

Lors du Conseil municipal d'octobre, nous avons été les seuls à voter contre le PPA2.

Parce que le gouvernement et nos élus locaux sont des libéraux convaincus, le PPA2 ne répond pas aux problématiques de la pollution de l'air. Il culpabilise les gens pour cacher les vrais enjeux. C'est comme si on demandait au pyromane d'éteindre le feu.

- Le fonds air-bois devrait être proportionnel aux revenus des familles.

- Le fonds Air/entreprises détourne l'argent public vers le privé.

- La Zone de Faible Emission est une fausse bonne idée; interdire la circulation de certains véhicules sans aide au remplacement pénalisera les classes populaires.

- Lusine SGL est menacée, suivant la volonté des lobbys touristiques et libéraux de faire du Pays du Mont-Blanc un espace exclusivement touristique.

- Lusine d'incinération doit être transformée en centre de tri/recyclage des déchets ce qui garantira l'emploi des salariés.

Il n'y aura pas d'avancées écologiques sans s'attaquer aux pouvoirs économiques, sans la puissance d'un État au service de la population. Or, la SNCF (qui est devenue le plus grand transporteur routier !) est constamment affaiblie. Le contrôle de l'état sur l'énergie disparaît par l'ouverture à la concurrence et la privatisation progressive d'EDF. L'infrastructure routière est laissée aux géants du BTP. La fermeture des services publics entraîne des déplacements supplémentaires. La politique touristique vise à faire venir toujours plus de touristes. Le PPA ne dit rien sur ces questions décisives !

Laurent NARDI, Sylvie BRIANCEAU, conseillers municipaux.



Les carnets de Passy

Protection de la vie privée :
seules les personnes ayant
donné leur autorisation
figurent dans cette rubrique.

NAISSANCES

rappel en Mai

12 Titouan PRELIER

rappel en Juin

14 Cali TESNIERE

26 Juliette, Lucie HOUËL

28 Léna, Hélène FILIPPIN

en Juillet

03 Ariana da SILVA FERNANDES

18 Alice, Suzan, Willow YAYI

31 Jade, Irène MILLION

en Août

10 Alix, Juliette, FRISON FAYARD
Manoé, Jean, Michel BOIS

15 Florian, Bernard, Christian BERLU

28 Sandro, Alessio, Yves DURET

MARIAGES

en Juillet

07 Elodie REBOURSIERE et Julien, Paul,
Marie GUIMARD
Lucrèce GRIFFON et Jasmin SALKIC

28 Magali, Anne, Flore MATHEY
et Emmanuel CARRERES
Maera SCHLEISS et Teddy, Pierre IGIER
Carla da Conceição FREITAS RODRIGUES
et David, Antonio RIBEIRO

en Août

04 Anne-Laure, Marie-Neige, Sabine ISELIN
et Frédéric, Sylvain ZIBETTE

04 Marie-Sandrine PAHO et Jean-François,
Bernard CROXO
Elsa FOURIER et Alexandre, Régis CUIDET

11 Bianca, Alice LE BRAS-LEROUGE
et Yannick, Simon, Georges MAIRE
Coralie, Michèle TERRIER
et Nicolas, Julien ROSAY

18 Mélinna CHARRIE et David SCANDELLA

25 Morgane RIONDEL et Tony LE BÉRICHEL

en Septembre

08 Céline, Lucienne, Marie LASNIER et
Mathieu, Marcel BERARDONE
Meryem IPEK et Coskun ERDOGAN

15 Justine, Rosette, Arlette TAUREL
et Alex BRUNEAU

22 Nelly, Diane RIVAT et Adrien, Roger,
René JEANROY

DÉCÈS

Rectificatif : Mne BRÊCHES Lucienne, Mélinna
veuve PÉRINET est décédée le 17 mars 2018
et non le 17 juin 2018 comme indiqué par erreur
dans notre dernière édition.

rappel en Mars

28 Ubaldo, Olindo MIRON

en Juillet

03 Quentin, Joël, Lucien VIDAL

06 Clarisse Anne Marie RÔTY

10 Andréa Albertine ROSSAT MIGNON
(veuve BÉRRUEX)

13 Laurent, Michel, Daniel LEMOINE

14 Jean-Pierre NIMEDO
Martine, Pascale FILIPPIN

en Août

05 Pierre, Francis, Joseph TARDY

13 Alain, Raymond, Jean-Baptiste OLIVIER

17 Madeleine, Jeanne GILLOZ

22 Nicolas, Yves, François DUPONT

en Septembre

02 Lucien, Sébastien STRAPAZZON

11 Alban VIELMI

14 Suzanne, Othilie, Emilie LEGON (épouse
RAFFORT-DÉRUTTET)

15 Lina DAL-ZOTTO (veuve KORNMAN)

22 Quentin, Georges LEYVA

29 Suzanne, Marie, Andrée CAUVIN (veuve
GAYET)

THERMO'KIT

Pour la
troisième

année consécutive, la Communauté
de communes Pays du Mont-Blanc
(CCPMB) permet aux particuliers
d'emprunter gratuitement un
Thermo'Kit (mallette comprenant
des instruments de mesure dont une
caméra thermique), de fin octobre
2018 à fin mars 2019.

Réservation à l'accueil de la
CCPMB au 04 50 78 12 10



ASSAINISSEMENT & BALAYAGE
CURAGE - DEBOUCHAGE
POMPAGE FOSSES
CONTROLE VIDEO DE RESEAUX
04.50.93.62.41
www.sacpmontblanc.com

CARRELAGES DU MONT BLANC



La plus belle signature de votre maison

230 ROUTE DE PASSY | **SALLANCHES**
 TÉL. 04 50 58 27 95
CARRELAGESDUMONTBLANC.COM

Tarifs grossiste et professionnel, nous consulter teasources@live.fr

Sourcing, Supply chain, logistics, private labelling, consulting

Paradise Superfoods vous propose ses services dans vos achats BIO, contrat d'approvisionnement, négoce merchandising

Paradise Superfoods
 PASSY - MONT BLANC
 IMPORT/EXPORT/NÉGOCE



Le Paradis du fruit séché de qualité.
 Boutique spécialisée en alimentation fine & vivante, nutrition holistique, cétogène, paléo et végétale.

Livraison des paniers BIO une fois par semaine, sur inscription, sans abonnement 15 € le panier.





370 rue des prés Caton 74190 Passy
 Du mardi au vendredi de 10:00 à 12:00 et de 15:00 à 20:00

Sur présentation de ce coupon, nous vous offrons un cadeau. Dégustation sur place offerte.



Votre spécialiste à Passy, du chauffage, de la climatisation et du sanitaire pour le particulier et le professionnel !

la maîtrise de l'énergie depuis 1926

Installateur de chaudières à bois et granules

Reconnue Garant de l'Environnement, la Société Benoit-Guyot vous accompagne dans vos projets, de l'étude jusqu'à la maintenance, dans le neuf et la rénovation.

18 rue de l'Industrie - 74160 St-Julien-en-Genevois
 Tél. 04 50 49 00 66 - contact@benoit-guyot.fr

PAE du Mont-Blanc - 74190 Passy
 Tél. 04 50 55 59 90 - info@benoit-guyot.fr

CHAUFFAGE & ENERGIES RENOUVELABLES : SOLAIRE, BOIS, POMPES À CHALEUR...

CLIMATISATION

SANITAIRE & TRAITEMENT DE L'EAU

VENTILATION & TRAITEMENT DE L'AIR

DÉSHUMIDIFICATION & CHAUFFAGE DE PISCINE ET SPA - CAVE À VIN

PROCESS INDUSTRIEL

MAINTENANCE, DÉPANNAGE, SAV TELEGESTION

www.benoit-guyot.fr



Mont-Blanc IMMOBILIER

Passy ☎+33 (0)4 50 21 86 86
 947 avenue de l'Aérodrome - 74190 Passy
passy@mb-immo.com

Saint-Gervais ☎+33 (0)4 50 93 51 77
info@mb-immo.com

Megève ☎+33(0)4 50 90 73 43
megeve@mb-immo.com

Les Contamines-Montjoie ☎+33 (0)4 50 47 04 15
contamines@mb-immo.com

Sallanches ☎+33 (0)4 50 58 68 29
sallanches@mb-immo.com

Les Houches ☎+33 (0)4 50 54 45 08
leshouches@mb-immo.com

Combloux ☎+33 (0)4 50 93 30 17
combloux@mb-immo.com

Le Fayet ☎+33 (0)4 50 47 70 05
lefayet@mb-immo.com

- Achat
- Vente
- Estimation
- Location
- Syndic de copropriété

www.mont-blanc-immobilier.fr